

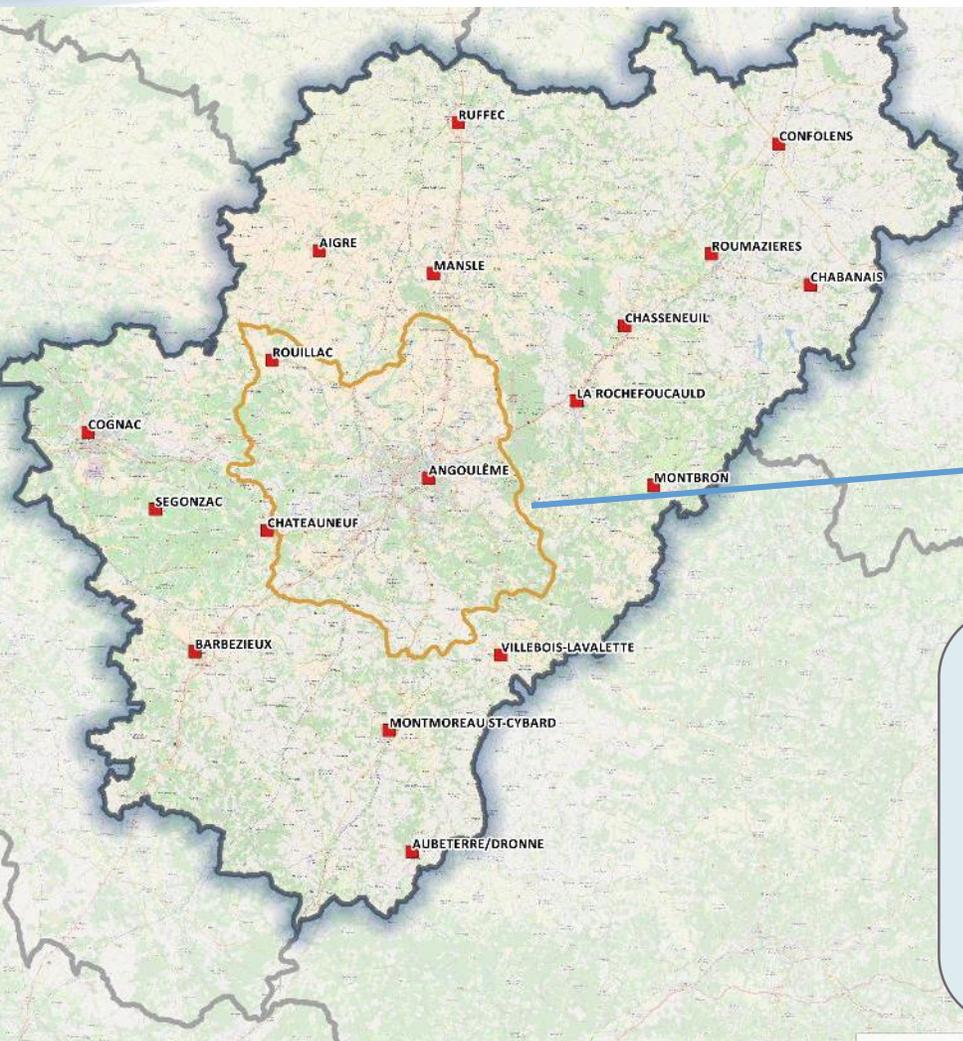
DIVERSIFICATION DES ÉCOULEMENTS ET DES HABITATS SUR LA NOUÈRE



Le Paradis - 16 430 BALZAC

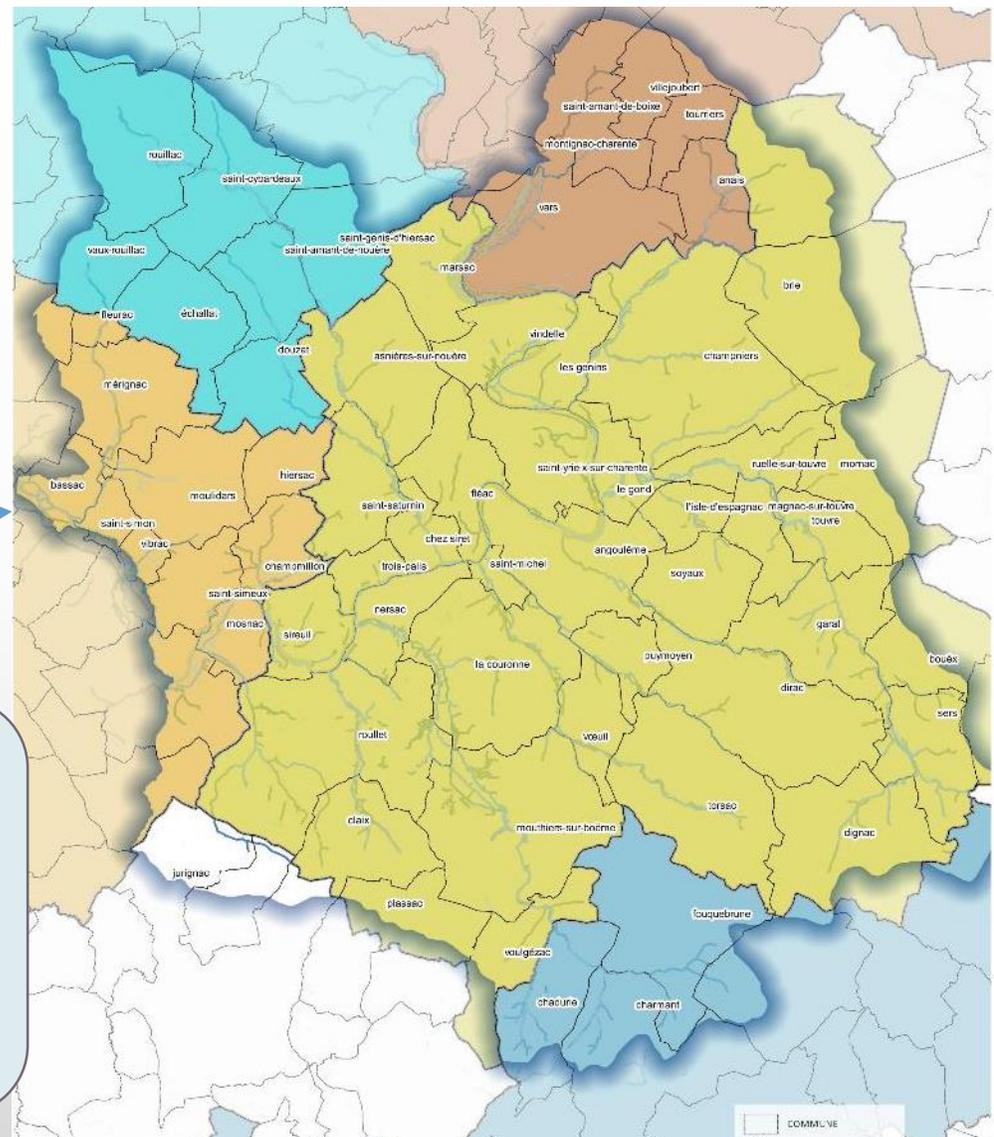
05 45 38 16 71

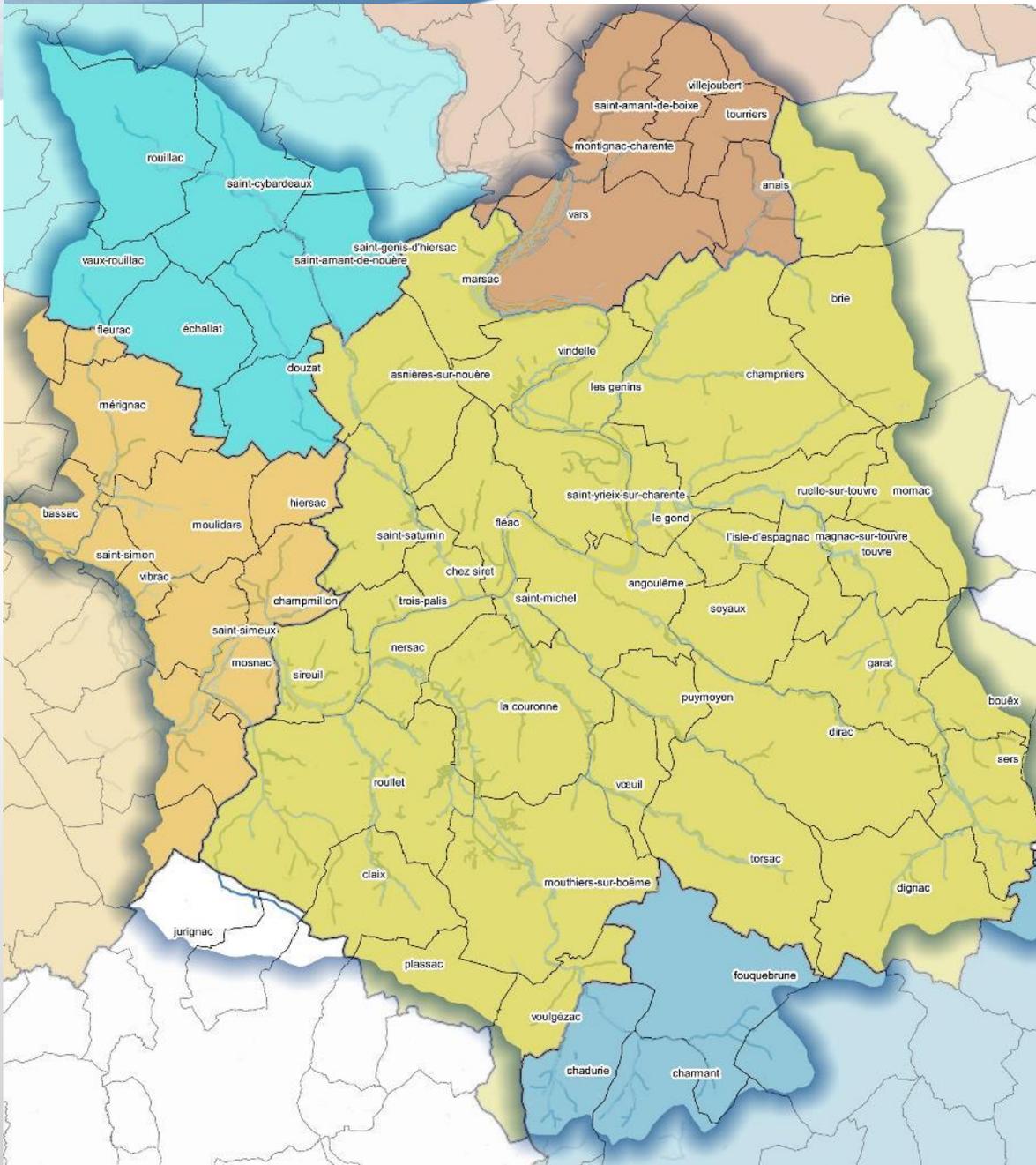
contact@sybra.fr - www.rivieres-angoumois.fr



- ❖ 901 km²
- ❖ ≈ 174 000 hab
- ❖ ≈ 530 kms de cours d'eau
- ❖ 73 communes
- ❖ 5 EPCI

- 1 Directeur
- 2 techniciens
- 1 secrétaire comptable
- 1 chef d'équipe
- 1 agent rivière
- 1 encadrant équipe insertion
- 1 équipe insertion de 3 agents





5 membres composent le SyBRA :

CA du Grand Angoulême
14 titulaires

CA du Grand Cognac
5 titulaires

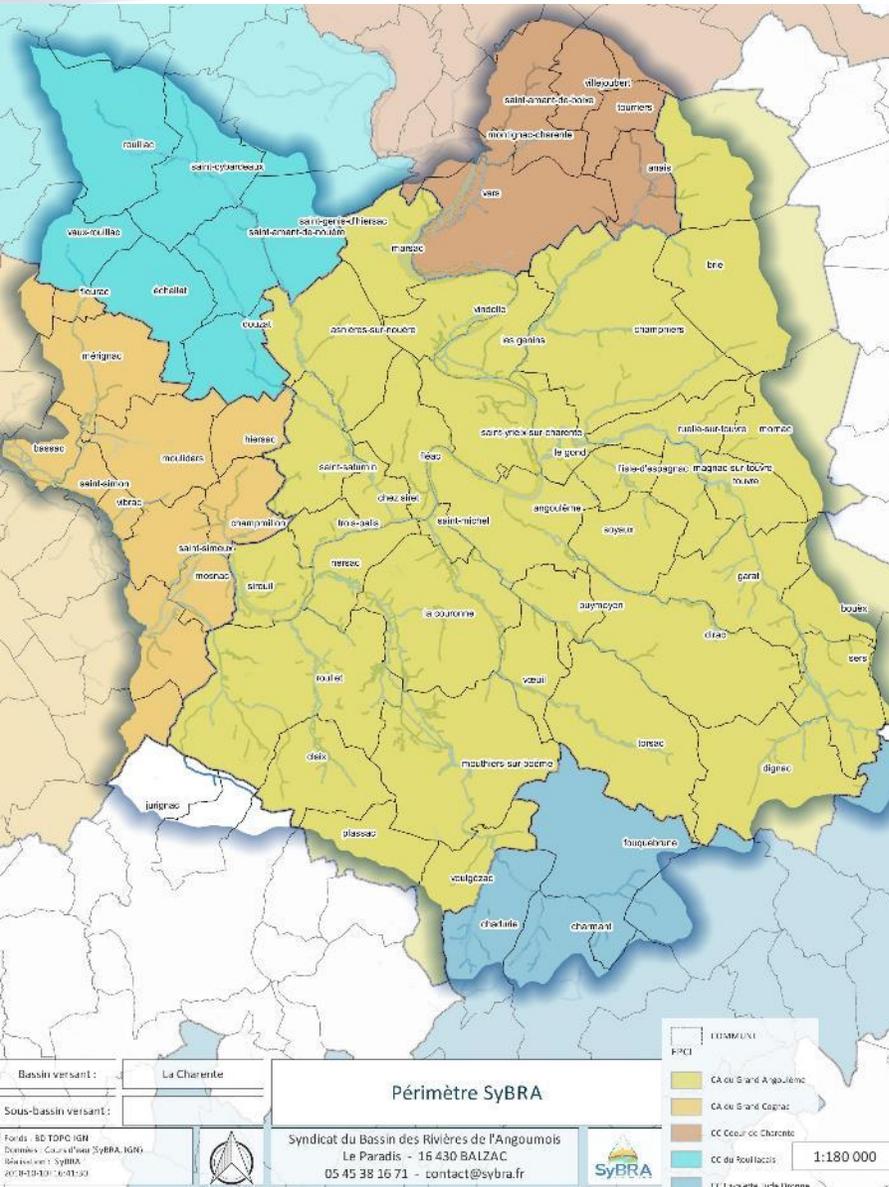
CC du Rouillacais
5 titulaires

CC de Cœur de Charente
2 titulaires

CC de Lavalette Tude Dronne
2 titulaires

Les alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement correspondant aux compétences GEMAPI:

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides



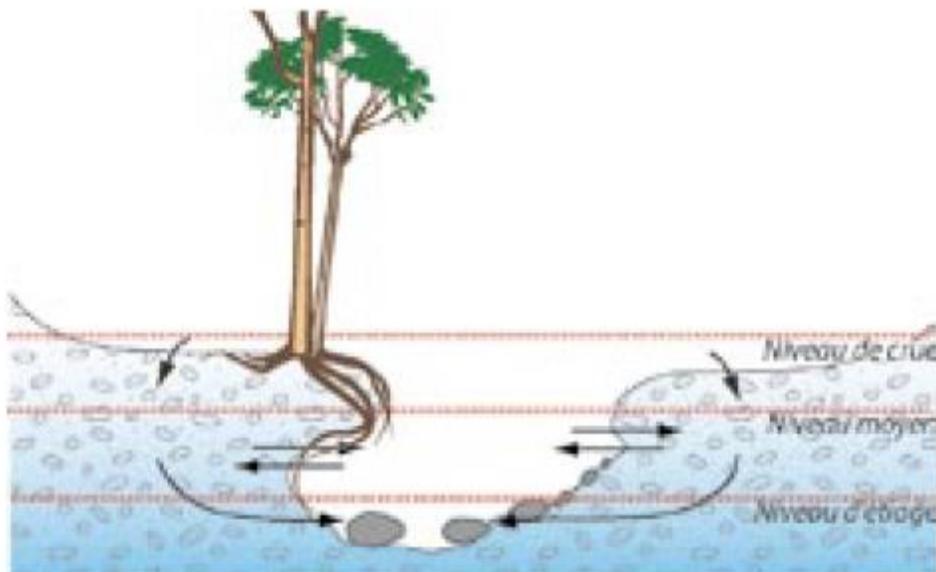
Ce n'est pas parce que le SyBRA est compétent qu'il se substitue au riverain.

Conformément aux dispositions de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (v. article L. 215-14 du code de l'environnement), les propriétaires riverains de cours d'eau demeurent ainsi toujours tenus :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- de permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.

Les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux sont donc toujours responsables du bon entretien des cours d'eau, et ce parallèlement aux nouvelles obligations que supportent désormais les EPCI-FP.

1 - ruisseau "naturel"



2 - ruisseau reprofilé

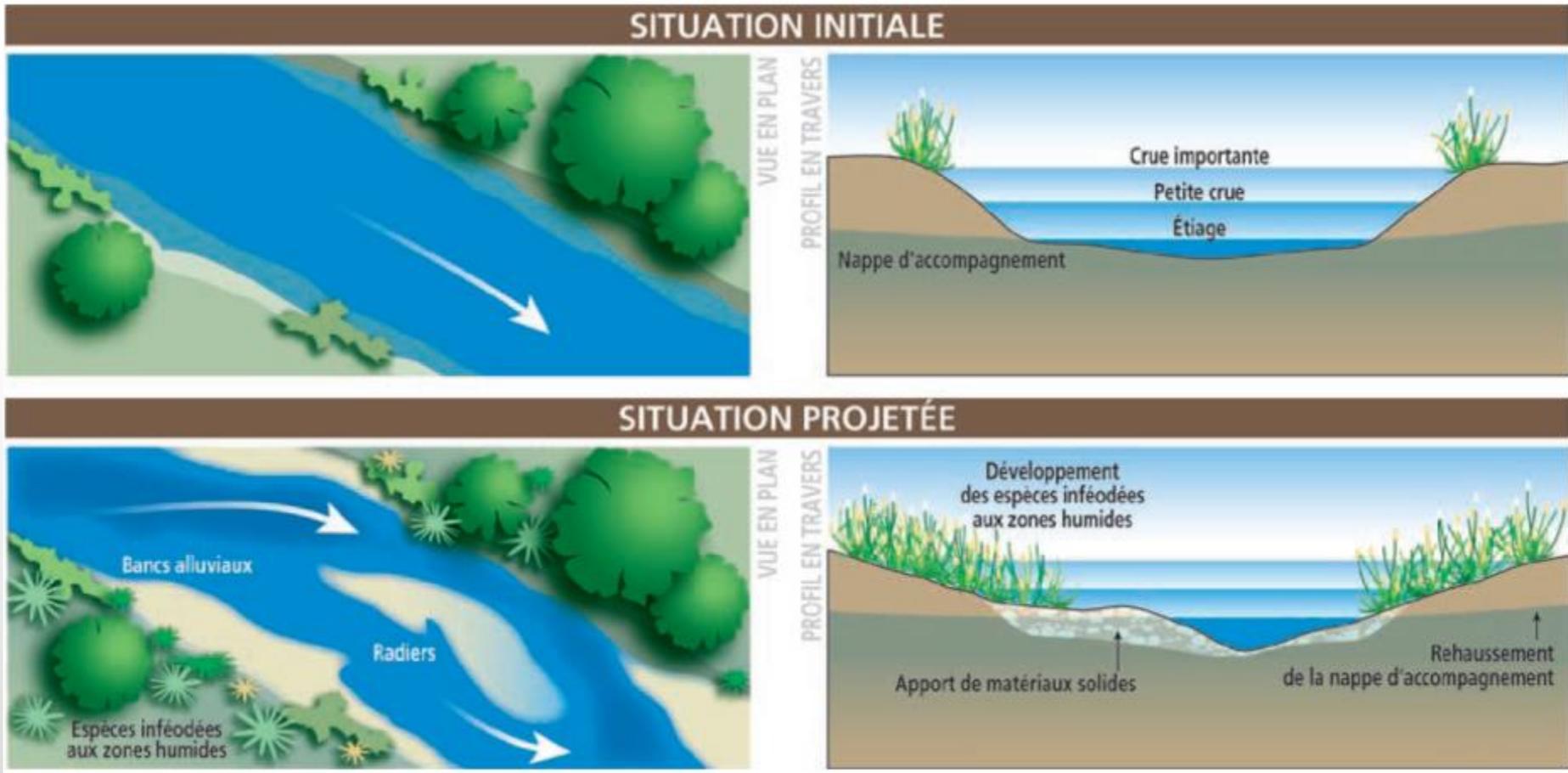


© Laurent Paris

Représentation très schématique des échanges entre le ruisseau et sa nappe d'accompagnement en fonction des épisodes hydrologiques

1 : Le niveau moyen est proche du niveau de plein bord du chenal naturel. La nappe d'accompagnement reste à une cote élevée et contribue efficacement à alimenter le ruisseau en période sèche. Les crues sont freinées par la rugosité naturelle du fond et des berges et tamponnées par les débordements en lit majeur et par l'absorption des sols.

2 : Le niveau du ruisseau et de la nappe est bas et n'atteint plus ses capacités de recharge maximales même en hautes eaux. Les débits forts sont rapidement transférés à l'aval accentuant la fréquence et l'amplitude des crues. Les étiages sont sévères par manque de recharge de la nappe et par l'élargissement du chenal.



EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS



Avant travaux



Après travaux



Après avoir levé
partiellement
une plaque





Nouère



Du 29 au 30 novembre



Avant Travaux

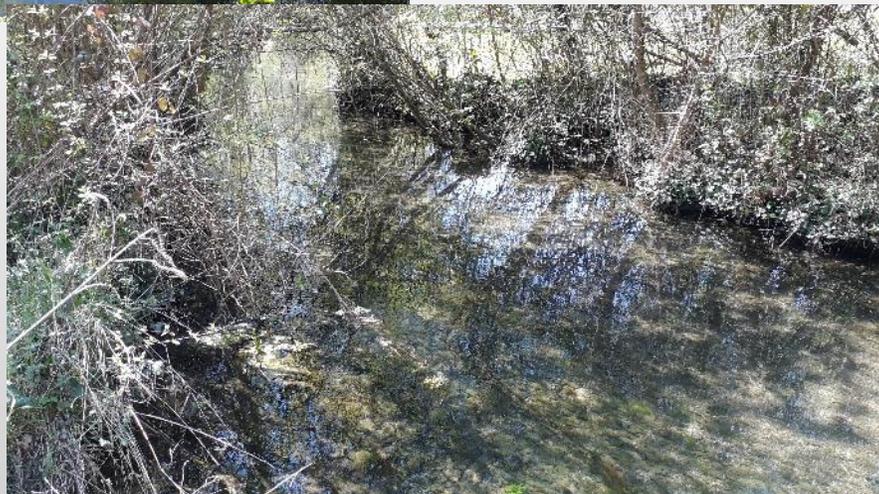


Nouère



Du 29 au 30 novembre

Avant Travaux

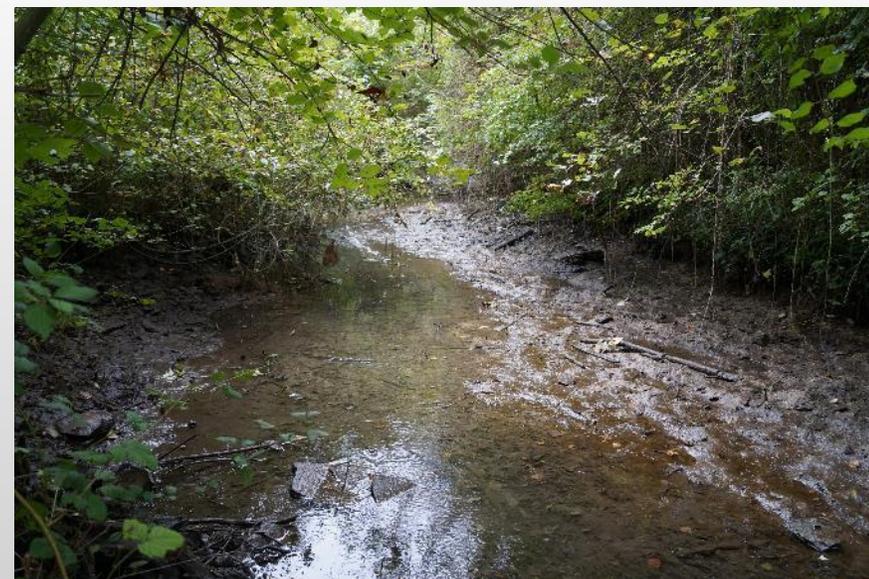


Nouère



Du 29 au 30 novembre

Avant Travaux,
sans les plaques
du pont



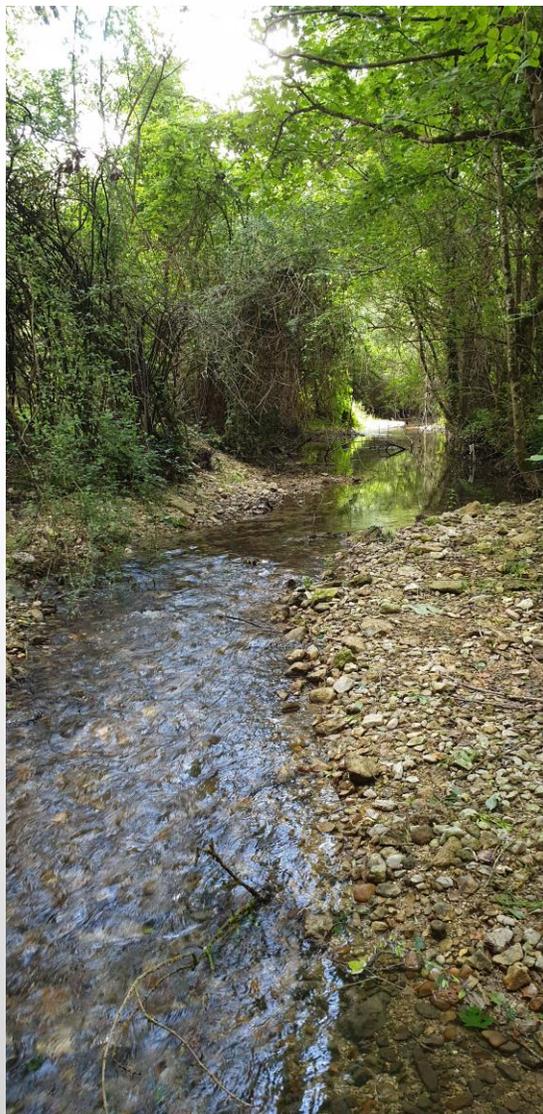
Nouère



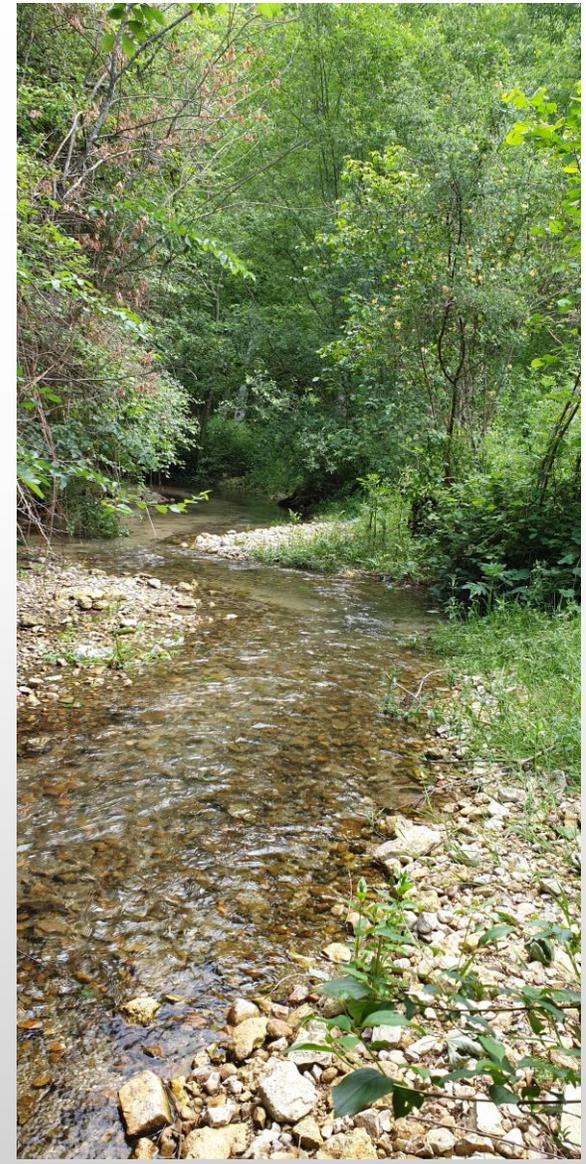
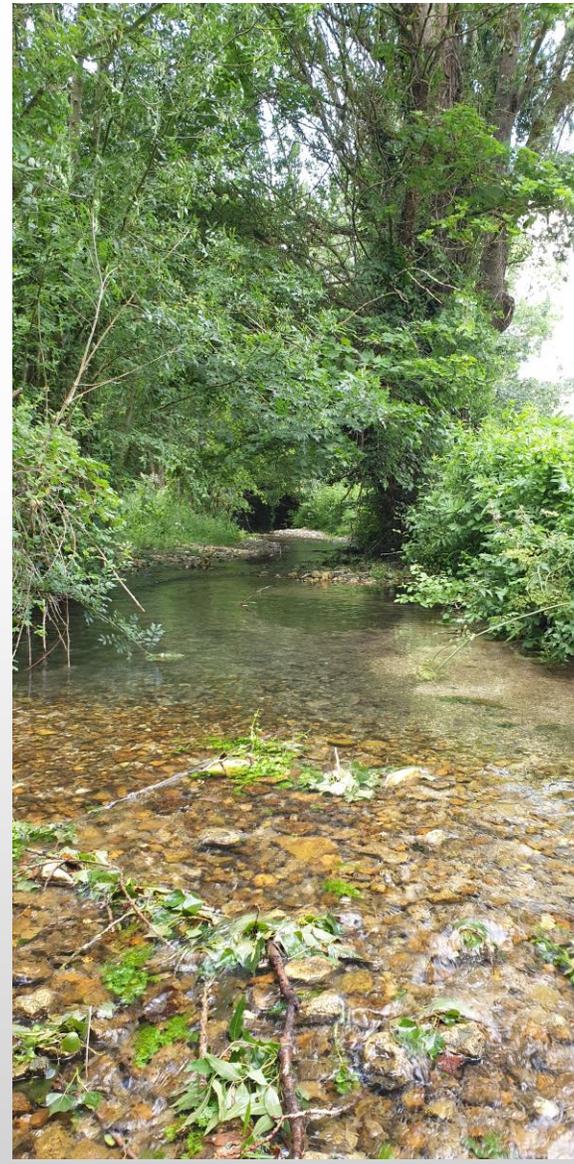
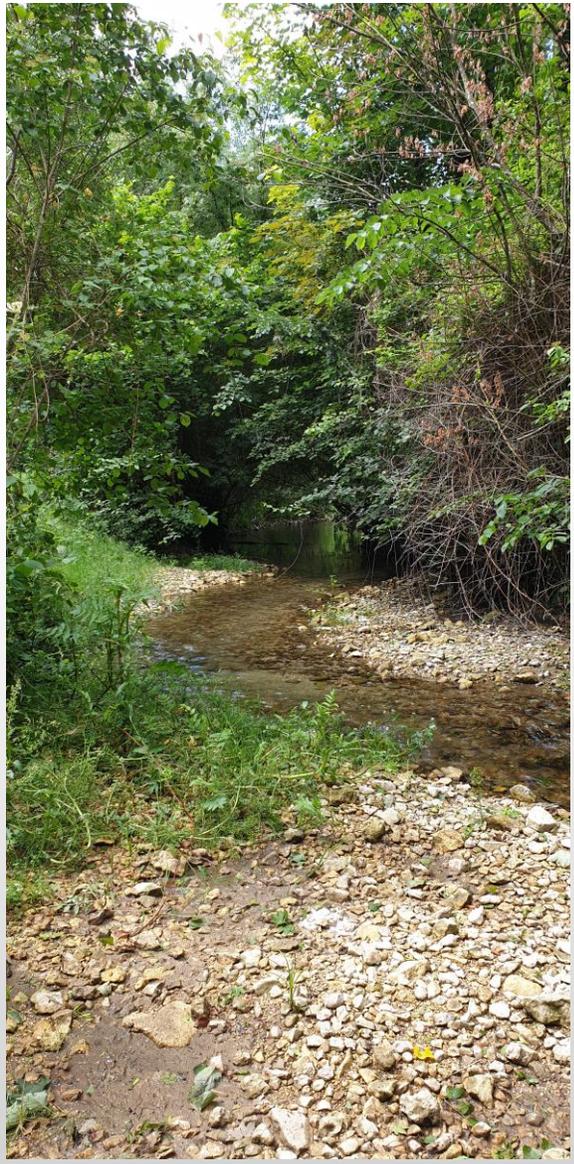
Noué













Montant des travaux : 10 968 euros TTC

Partenaires financiers de l'opération :

Agence de l'Eau Adour Garonne : 6 581 euros maxi (60%)

Région Nouvelle Aquitaine : 877 euros maxi (8%)

Autofinancement : 3 510 euros



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Le Paradis - 16 430 BALZAC

05 45 38 16 71

contact@sybra.fr - www.rivieres-angoumois.fr